Le trop fameux et célèbre Longuet comparaîtra aux assises qui vont s'ouvrir à Douai. Son affaire est la dernière de la session : elle est aussi, sans contredit, une des plus importantes des assises.

Longuet est accusé : 1.° d'assassinat ; 2.° de tentative d'assassinat ; 3.° de complicité d'avortement.

Depuis son séjour à Douai, Longuet, nous dit-on, n'est plus reconnaissable, il est pâle, abattu, son courage l'abandonne, puisse-t-il avoir le sincère repentir de ses forfaits, car s'il revient à Cambrai, ce sera pour lui un bien triste voyage.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX

Derniers détails sur Verger.

Nous avons annoncé précédemment que Verger avait repris son calme quelques jours après son arrivée à la prison de la Roquette, et qu'il employait une grande partie de son temps à écrire. Par suite d'une scène scandaleuse qui s'était passée le 25 janvier à la chapelle de la prison, on avait dû le soumettre de nouveau à toute la rigueur de la camisole de force, et lui retirer l'usage de son bras droit, qui, sur ses instances, et comme nous l'avons dit dans les temps, lui avait été rendu. En effet, pendant le sermon prononcé dans la chapelle par l'aumônier, en présence de tous les condamnés, Verger, qui avait écouté attentivement la première partie du sermon, avait tout à coup violemment interrompu le prédicateur, en s'écriant :

— Anathème ! anathème à l'imposture !

Et l'on avait dû le contenir pour l'empêcher de renouveler son interruption. Il n'avait pas tardé à reprendre son attitude ordinaire, qu'il a conservée ensuite, et le 29 au soir, avant de se coucher, espérant recouvrer bientôt la liberté de son bras droit, il avait fait prier le directeur de la prison de lui envoyer le lendemain (vendredi) du papier et une bonne plume pour faire une nouvelle pétition à l'appui de son recours en grâce.

Après son arrêt de condamnation, Verger, qui avait eu assez de puissance sur lui-même, qui avait pu comprimer assez profondément sa conscience pour commettre son crime dans les circonstances que l'on connaît, semblait retrouver encore assez d'énergie pour continuer dans la prison le rôle qu'il avait commencé de jouer aux débats.

Ainsi, interrogé, l'un de ces derniers jours, sur l'impression qu'il avait éprouvée en frappant son illustre victime, il disait :

— Je vois où vous voulez en venir, ce sont les phénomènes de la conscience que vous venez étudier chez moi, je ne demande pas mieux que de vous satisfaire en toute sécurité. Ecoutez :

C'est une chose qui me surpasse que l'acte que j'ai commis ; toute idée morale à part, je ne m'en serais pas cru physiquement capable. Je ne suis jamais allé à la chasse ; je n'ai jamais pu tuer un animal quelconque. J'avais un chien qu'on soupçonnait d'hydrophobie, je dus le faire tuer, mais je sortis de la maison, je n'y rentrai que le soir et je pleurai toute la nuit. Jamais je n'avais pu toucher une épée, un fusil, sans éprouver une sensation désagréable, comme un grand froid par tout le corps.... et, cependant, c'est bien volontairement et de propos délibéré que j'ai acheté le couteau, je l'ai manié et remanié, je l'ai porté tout ouvert sur ma poitrine, et je n'ai pas éprouvé ce froid dont je vous parlais... rien... absolument rien.

Au moment de commettre l'acte, j'en étais préoccupé, j'y songeais sans aucun doute, et, cependant, je conservais assez de liberté d'esprit pour suivre l'office et pour écouter le sermon. J'ai si bien écouté celui-ci que j'ai remarqué et que je pourrais vous répéter aujourd'hui 10 hérésies échappées au prédicateur. Remarquez que je dis dix, et non pas une dizaine ; pas neuf, pas onze, dix !

Quand j'eus frappé *ce pauvre monseigneur*, ce ne fut pas du remords, ce fut plutôt de la satisfaction que j'éprouvai... Mais non.... attendez..... satisfaction, n'est pas exact, ce mot ne rendrait pas non plus ma pensée : quand j'eus frappé ce pauvre monseigneur, je ressentis comme un grand apaisement... mon âme se détendit, je laissai tomber les bras le long du corps, comme l'ouvrier qui vient de terminer sa besogne, abandonne ses outils dès qu'il entend sonner l'heure désirée du repos !

Et en disant cela il souriait.

Ce qu'il disait là, c'est aussi, nous le répétons, ce qu'ont dit tous les grands coupables, ils nient la conscience, parce qu'ils ne peuvent nier le crime ; ils demandent leur excuse au plus effroyable des paradoxes, et c'est l'heure de l'échafaud, avec ses terreurs et ses remords, qui vient donner à leur perplexité un implacable démenti.

Il en a été de Verger comme des autres, comme de tous ceux qu'une passion froidement calculée jette dans le crime, et que leur conscience vient ressaisir au moment solennel de l'expiation.

Verger, nous l'avons dit, à mesure que les heures s'écoulaient, perdait quelque chose de son assurance ; il calculait avec une émotion évidente le moment où serait jugé son pourvoi en cassation. Pendant toute la journée d'hier, bien qu'il ignorât que ce pourvoi se débattît en ce moment devant la Cour suprême, et que le dernier mot sur son sort allait être prononcé, il était sombre et préoccupé. A minuit, bien que, contre son habitude, il se fût couché à la chute du jour, il n'avait pas pu encore trouver le sommeil.

C'est à ce moment qu'arrivaient aux environs de la prison de la Roquette les voitures qui portaient l'instrument du supplice, et comme si, par l'effet d'un horrible cauchemar, le patient eût entendu les coups qui, dans le silence de la nuit, tombaient sur les charpentes de l'échafaud, le patient s'agitait dans un sommeil convulsif.

Ce matin, à sept heures un quart, il dormait encore, lorsque M. l'abbé Hugon, aumônier des prisons, est entré dans sa chambre, seul d'abord, mais suivi de près de M. le directeur, de deux greffiers, du brigadier, du chef du service actif et de ses agents, de M. Meillant, inspecteur des prisons de la Seine, et de deux ou trois autres personnes

— Mon ami, mon frère, dit M. l'abbé Hugon au condamné, qui avait obstinément refusé de le voir depuis dimanche, le moment fatal est venu, vous n'avez plus rien à attendre de la justice ou de la miséricorde des hommes ; il ne vous reste plus que la justice, que la miséricorde de Dieu à implorer, et je viens vous supplier de vous jeter dans mes bras.

— Mais ce n'est pas possible, s'écria Verger, c'est une trahison de ne m'avoir pas prévenu ; laissez-moi tranquille, je ne puis, je ne dois pas finir ainsi.

Et comme le directeur de la prison lui eût donné communication des ordres qu'il avait reçus à son égard :

— Monsieur, s'écria-t-il, vous qui avez été si humain, si bon pour moi, je vous demande une heure ou deux pour écrire à l'Empereur ! Vous ne pouvez pas me refuser cela !

Le directeur lui répondit qu'il avait des ordres formels et ne pouvait que les faire exécuter. Et comme l'aumônier renouvelait ses exhortations, Verger qui, jusque-là, s'était contenté de faire entendre des sons inarticulés, s'écria :

— Messieurs, ne me laissez pas prendre ainsi laissez-moi tranquille ; s'il faut mourir, je veux mourir tel que je suis ; je ne veux pas de prêtres ni de reliques.

— Mon frère, reprit doucement l'honorable aumônier, ce que je tiens à la main, ce que je vous apporte, c'est le crucifix, la sainte image de Jésus-Christ que vous avez toujours fait profession d'adorer ; c'est au nom de Jésus-Christ que je vous parle, écoutez-moi.

— C'est possible, oui j'aime, j'adore le Christ, mais ce n'est pas ainsi que je dois, que je puis mourir. Messieurs, vous qui êtes décorés, vous qui connaissez l'Empereur, demandez et obtenez pour moi la permission de lui écrire... C'est l'affaire de deux heures ; on enverra un après.

Puis, comme tous les assistants gardaient le silence, il commença à entrer en fureur :

— Je n'irai pas à l'échafaud, je n'y veux point aller ; on ne me tirera de mon lit qu'en pièces, qu'en morceaux ; on me traînera à l'échafaud, je n'irai pas, je n'y veux point aller ; mais non, mais non, je n'irai pas.

Verger regardait d'un air hébété, ses traits étaient allongés, son œil était atone, sa face était décomposée : on voyait que comme presque tous les hommes dans sa position, il faisait des efforts pour respirer, pour rappeler la salive qui lui faisait défaut.

Ordre fut donné alors à un brigadier de faire lever le patient L'heure approchait. M. le directeur intima d'une manière plus formelle à Verger l'ordre de se lever.

— Non, mille fois non ! répondit le condamné.

Verger était toujours dans son lit, s'enroulant dans ses draps et ses couvertures, qu'il tenait entre ses bras crispés comme dans un étau. Le brigadier le saisit à bras-le-corps, tandis que cinq autres gardiens passaient un pantalon à Verger qui se débattaient violemment. Cependant, le condamné poussait des rugissements qui n'avaient plus rien d'humain. Quand par hasard il parvenait à articuler des sons, sa voix ne ressemblait en rien à celle qu'on lui avait connue jusque-là ; il criait :

— Au meurtre ! au secours ! à l'assassin !

On aurait voulu, à cause du froid, lui passer d'autres vêtements. Ce fut impossible. Quatre hommes l'enlevèrent et le portèrent jusque dans la pièce destinée aux derniers préparatifs. Dans le trajet, on passa devant la chapelle ouverte, et l'usage est qu'on y introduise le condamné et qu'on l'y laisse se recueillir quelques instants. Dans la situation où se trouvait le condamné, M. l'aumônier fut le premier à donner l'ordre de passer outre.

Une fois arrivé dans l'avant-greffe, dès que les aides de l'exécuteur lui coupèrent les cheveux et le corps de sa chemise, en sentant le froid de l'acier, le condamné fut saisi comme d'un frisson. Sa face, rouge de colère, se couvrit d'une pâleur effrayante ; sa fureur sembla tomber tout à coup pour faire place à un profond abattement. Puis il déclara qu'il se soumettait et n'entendait plus opposer aucune résistance.

L'aumônier profita de ce moment pour recommencer ses exhortations.

Cette fois, Verger l'écouta sans l'interrompre, si ce n'est par des marques d'assentiment. Une révolution soudaine s'était opérée dans l'âme du condamné. Cette voix de la conscience, qu'il avait niée si longtemps, venait de se faire entendre, et, en s'éveillant, le remords faisait naître en lui le besoin du pardon. Ses traits devinrent plus calmes, et après un moment de silence et comme de recueillement intérieur, il se leva tout à coup.

— Messieurs, dit-il, je déplore la scène de violence dont je viens de vous rendre témoins. C'est la nature qui se révolte contre une fin prématurée. Dès ce moment, je n'écoute plus que mon âme, je ne m'occupe plus que d'elle ; je la remets entre les mains de notre digne aumônier. Ecoutez, ô vous tous que j'ai scandalisés ! je rétracte tout ce que j'ai dit ; je déclare, dans toute la plénitude de ma raison, que je veux mourir en chrétien, en catholique, en prêtre..... autant que cela peut encore dépendre de moi. Je demande pardon à Dieu et aux hommes du crime odieux que j'ai commis. J'offre librement, sincèrement ma vie en expiation de tout le mal que j'ai fait.

Après avoir prononcé ces paroles, il témoigna le premier à M. l'aumônier le désir de l'entretenir seul dans un angle de la pièce. Tous les assistants se pressèrent dans l'angle opposé. Verger se mit à genoux, se confessa et reçut l'absolution ; puis, lorsque M. l'aumônier récita les prières des agonisants, il les écouta avec recueillement et fit lui-même les réponses en latin. Quand il se fut relevé, au bout de huit à dix minutes, il le remercia affectueusement, et, les larmes aux yeux, tous les employés de la prison et leur demanda pardon de toutes les peines qu'il leur avait occasionnées. Pendant le court trajet de la chambre de *la toilette* au lieu de l'exécution, cinquante pas au plus, Verger a marché, soutenu, d'un côté par l'aumônier et de l'autre par l'exécuteur. Il ne cessait de répéter :

— *Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de moi !*

A la vue de l'échafaud, il a crié plusieurs fois, à haute voix :

— *Vive Jésus-Christ !*

Il a prié l'aumônier de l'accompagner jusque sur la plate-forme.

— Mon ami, mon seul ami, lui a-t-il dit, ne m'abandonnez pas encore dans ce dernier moment ; vous seul pouvez me soutenir jusqu'au bout.

Il a demandé à se mettre quelques instants à genoux pour se recueillir, puis il a dit :

— Monsieur l'aumônier, mon frère, je vous charge de faire en mon nom amende honorable à tous mes supérieurs ecclésiastiques que j'ai contristés ou offensés ; dites-leur que je leur demande pardon comme je leur pardonne moi-même. J'offre ma vie en expiation de mes fautes.

Il a baisé, avec ferveur, à plusieurs reprises, le crucifix, puis, après avoir embrassé l'aumônier, il s'est livré aux exécuteurs.

Ainsi s'est terminé ce drame sanglant, telle a été l'expiation d'un crime sans exemple dans les annales de l'histoire, et auquel l'attitude et le cynisme de l'assassin avaient donné, s'il est possible, un caractère plus odieux encore. Les derniers moments du condamné sont une réparation bien tardive, sans doute, mais éclatante, donnée à la conscience publique si profondément offensée.

Nouvelles & Faits divers.

— Depuis le sablier employé chez les anciens pour marquer le temps que devaient parler les orateurs, depuis le cadran solaire de l'école d'Alexandrie, depuis l'horloge à eau plus ou moins compliquée, l'art de mesurer le temps a subi bien des modifications, et c'est en Orient que cet art fit d'abord les plus grands progrès.

---

e supposai du moins en recevant la lettre suivante :

« Monsieur,

« Nous sommes favorisés de votre lettre du 17 courant ; nous l'avons reçue au moment où l'on venait de conclure l'emprunt des cortès, dans lequel notre maison à une part. Désirant favoriser nos amis d'un placement que nous jugeons avantageux, nous vous y avons réservé un intérêt de 20,000 piastres. Si cette somme vous paraissait trop considérable, vous pourriez dès à présent réaliser avec avantage, vu la hausse desdits fonds. Toujours à votre disposition, nous attendons vos ordres. » Et par *post-scriptum* de la main du chef de la maison :

« Nous avons appris avec joie l'heureux évènement arrivé à un ancien correspondant et ami, nous l'en félicitons, et nous lui réitérons l'offre de nos services, à cette occasion, comme dans toutes les autres. »

Vingt mille piastres ! La lettre me tomba des mains. Que serais-je devenu si, connaissant le style commercial et lisant avec plus d'attention le compte de l'achat qu'on avait fait pour moi, j'eusse découvert qu'il s'agissait de vingt mille piastres de rente ? Le capital seul m'effrayait. J'écrivis à l'instant à mon correspondant que cette somme dépassait de beaucoup celle dont je pouvais disposer. « Je n'ai point reçu d'argent, » lui dis-je, « de la Martinique, comme vous le croyez probablement, et il me serait impossible de m'acquitter envers vous. »

« Nous avons vu avec regret, » me répondit-il, « que l'emprunt des cortès ne vous inspire pas de confiance. Suivant votre désir, nous avons opéré la vente de la moitié de vos bons ; heureusement votre ordre est arrivé après une forte hausse. Elle a produit une somme de 80,000 fr. à votre bénéfice. Quant au reste, nous connaissons trop bien les lenteurs de la liquidation d'une hoierie si éloignée, pour croire que vous puissiez avoir reçu vos fonds ; mais votre signature vous fournira tout l'argent dont vous pouvez avoir besoin. Nous nous permettons même d'insister sur la convenance de faire en temps utile des placements, pour que, lorsque vos valeurs de la Martinique seront réalisées, vous ne vous trouviez pas encombré. Nous avons agi dans vos intérêts, comme nous l'aurions fait pour nous-mêmes.

» Dans l'espoir que les fonds allemands mériteront plus votre confiance que ceux de la Péninsule, nous vous envoyons un projet de banque à.... Vous observerez, monsieur, qu'en souscrivant, il n'y a rien à débourser, et que les versements se faisant à de longs termes, on pourra réaliser avant d'avoir tout payé. A tout hasard, nous vous réservons cinquante de ces actions, que nous sommes bien aises de placer à des noms capables d'augmenter le crédit que nous leur croyons mériter. »

Quatre-vingt mille francs ! Je n'y comprenais rien sans doute, le commis avait mis un ou deux zéros de trop. Ma position devenait difficile. J'étais accablé de félicitations, surtout quand on me vit habillé de noir de la tête aux pieds. Le journal de la ville s'était cru obligé de donner une biographie de mon cousin Jacques ; on me demandait de nouveaux détails. J'étais assiégé de questions indiscrètes. De quelle manière monterai-je ma maison ? que ferai-je pour les établissements publics ? Des dames bienfaisantes m'écrivaient pour me recommander les institutions qui étaient sous leur surveillance. On me ruinait en ports de lettres, car au milieu de ma richesse, soit réelle, soit supposée, je n'avais point d'argent. Heureusement que du moment que l'on me crut riche, personne ne voulut plus recevoir un sou de moi, et que les marchands briguèrent l'honneur de me faire crédit.

Par tous ces motifs je me décidai à partir pour Paris. A peine arrivé, je me fis conduire chez mon banquier, où je fus reçu en héritier. « Je regrette, » me dit Bergeret, « que vous vous soyez défié des Espagnols, car ils ont encore haussé ; n'importe, il nous en reste. »

« Auriez-vous la bonté, monsieur, de me dire précisément quelle somme me vaudraient tous ces fonds que vous avez bien voulu m'acheter ? »

« Le calcul est facile : 10,000 piastres de rente à 70, la piastre à 5 f. 35 c., la somme déjà payée est de... Si vous vendez aujourd'hui, c'est deux cents, ou deux cent dix à deux cent vingt mille francs que vous mettez dans votre poche. »

J'ouvrais les deux oreilles. « Vous dites, monsieur, deux cents.., deux cent dix à deux cent vingt mille francs. Et vous êtes bien sûr ? »

« Autant qu'on peut l'être à quelques centaines de francs près. »

Je ne voulus pas cependant avoir l'air trop novice. « C'est fort bien, » dis-je. « Vous m'aviez aussi parlé d'une banque. »

« Oui ; l'établissement de cette banque a rencontré des difficultés, mais l'affaire n'en est pas moins bonne ; on est à la veille de tout terminer, les promesses d'actions sont fort en hausse. »

« Pourrait-on vendre aussi ces promesses ? »

« Vous en avez cinquante, à quatre cent cinquante florins de bénéfice, c'est près de soixante mille francs. »

« Quoique je n'aie rien payé ? »

« Sans doute. »

« C'est singulier, mais puisque vous le dites. J'aimerais faire de tout cela un placement solide. Auriez-vous la bonté de m'en indiquer un ? »

« Et nos cinq pour cent, monsieur, nos cinq pour cent, je ne connais rien de plus solide ; au taux actuel on a encore le six. Je comprends que toutes ces petites affaires vous fatiguent, vous aurez bientôt de si grands intérêts à traiter. »

« En mettant tout ce que j'ai ici dans les cinq pour cent, j'aurai une rente de...? »

« Le calcul est simple : trois cent mille ou à peu près, la rente à quatre-vingts, c'est dix-huit mille ; il faut mettre vingt mille pour avoir une somme ronde. »

« Ah ! vingt mille francs de rente ; et ces vingt mille francs, quand pourrai-je les avoir ?

« Mais dès demain, si vous voulez bien confier ces opérations à ma maison. »

« Sans doute ; quelle autre pourrait m'inspirer une plus juste confiance ? »

Le banquier s'inclina.

Le croirait-on ? au milieu de tous ces trésors, j'éprouvais un certain embarras à demander une petite somme dont j'avais le plus grand besoin ; car mon voyage payé, il ne me restait pas cinq francs ; mais telle était la force de l'habitude que je ne croyais encore posséder bien légitement que ma petite rente, dont l'échéance n'était pas arrivée.

« Oserai-je vous demander, » dis-je en rougissant, « puis-je sans indiscrétion vous prier de me remettre dès à présent quelque argent, dont j'ai besoin en arrivant dans une ville étrangère ?

« Eh ! mon cher monsieur, toute ma caisse est à votre disposition. Que voulez-vous ? trois, quatre, dix mille francs ? »

« Je ne vous en demande pas tant ; mille suffiront. »

« Les voulez-vous en or, en billets ? Qu'on appelle le caissier. »